



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
MEMBRES SEULEMENT

ITTC(S-1)/4
30 janvier 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE
30 janvier 1993
Quito, Equateur

DECISION 1(S-1)

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA NEGOCIATION D'UN NOUVEL ACCORD QUI SUCCEDERA A L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1983 SUR LES BOIS TROPICAUX

Le Conseil international des bois tropicaux.

Rappelant ses Décisions 3(XI) du 4 décembre 1991 et 9(XIII) du 24 novembre 1992 concernant les dispositions pour la négociation d'un accord qui succédera à l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux;

Prenant note du rapport du Président du Comité préparatoire pour la renégociation de l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux à sa deuxième session;

1. **Accueille avec satisfaction** les dispositions prises par le Secrétaire général de la CNUCED en vue des deux sessions d'une conférence (13-16 avril et 21-25 juin 1993) pour la négociation d'un nouvel accord qui succédera à l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux,
2. **Prend note** également du document de travail élaboré par le Comité préparatoire, qui contient les propositions relatives à un accord qui succédera à l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux ainsi que l'ordre du jour provisoire et le projet de règlement intérieur arrêtés pour la Conférence,
3. **Recommande** les dispositions relatives à la Conférence qui figurent à l'annexe du document de travail,
4. **Charge** le Directeur exécutif de transmettre le document de travail au Secrétaire général de la CNUCED,
5. **Charge** également le Directeur exécutif de rechercher auprès de membres et d'organisations du secteur privé une assistance financière pour appuyer la participation à la Conférence d'experts techniques de pays en développement membres de l'Organisation internationale des bois tropicaux,
6. **Félicite** le Comité préparatoire pour ses travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

SOMMAIRE

DOCUMENT DE TRAVAIL

SOMMAIRE

- TEXTES DES PROPOSITIONS DES GROUPES DES CONSOMMATEURS ET DES PRODUCTEURS RELATIVES A UN NOUVEL ACCORD
- PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISoire POUR LA CONFERENCE (Voir le document PrepCom (II)/3)
- PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR POUR LA CONFERENCE (Voir le document PrepCom(II)/3)
- ANNEXES
 - RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES EN VUE DE LA CONFERENCE
 - STRUCTURE DE LA CONFERENCE
 - ELECTION DU BUREAU
 - ADMISSION DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX
ANNEXE DU DOCUMENT DE TRAVAIL ELABORE PAR LE COMITE PREPARATOIRE
RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES EN VUE DE LA CONFERENCE

INTRODUCTION

Les recommandations ci-après, approuvées par le Conseil, portent sur les questions de procédure et d'administration et sont présentées pour examen par la Conférence :

STRUCTURE DE LA CONFERENCE

- i) Comité exécutif plénier (Commission principale) :
- présidé par le Président de la Conférence, secondé par deux vice-présidents.

Le Comité exécutif plénier prendra les dispositions appropriées pour l'examen minutieux et l'approbation du texte du nouvel accord.

- ii) Comité 1 (Economique et technique) :
- chargé des propositions relatives aux préambule, objectifs, définitions et activités opérationnelles (son président sera désigné par les consommateurs).
- iii) Comité 2 (Financier et administratif) :
- chargé des propositions relatives aux finances, comités, relations avec d'autres organisations, statistiques, différends et dispositions finales (son président sera désigné par les producteurs).
- iv) Comité de vérification des pouvoirs :
- conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la Conférence, "il est composé de cinq membres nommés par la Conférence sur proposition du Président" (son président sera désigné par les consommateurs).

ELECTION DU BUREAU

- Président de la Conférence et Président du Comité exécutif - Désigné par les producteurs (Indonésie, S.E. M. Wisber Loeis, Ministre adjoint, Relations des affaires étrangères et économiques, Ministère des affaires étrangères et ancien ambassadeur de l'Indonésie aux bureaux de l'ONU à Genève)
- Vice-président - Désigné par les consommateurs (C.E.)
- Vice-président - Désigné par les producteurs (Région Amérique latine)
- Présidents des
 - Comité 1 (Economique et technique) - Désigné par les consommateurs (Canada, M. David K. Boulter, Directeur, Etudes économiques, Service de foresterie du Canada, et ancien Président du Conseil international des bois tropicaux, 1992)
 - Comité 2 (Financier et administratif) - Désigné par les producteurs (Gabon, S.E. Monsieur Eugène Capito, Ministère des Forêts, Pêches et Environnement)
 - Comité de vérification des pouvoirs - Désigné par les producteurs

ADMISSION D'OBSERVATEURS (ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES)

Il appartiendra en dernier ressort à la Conférence de décider de l'admission des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Toutefois, pour faciliter le processus et à titre indicatif, le Secrétariat de l'OIBT établira une liste des observateurs qui jusqu'ici ont été admis aux sessions du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Ceux-ci seront informés de la Conférence par le Secrétariat de l'OIBT dans une circulaire les priant de faire leur demande de participation en qualité d'observateurs au Secrétaire général de la CNUCED, s'ils le souhaitent.